

09.07.2013 - 11:05 Uhr

Helsana lance PRIMEO, la première assurance complémentaire privée pour les traitements ambulatoires

Zürich (ots) -

La médecine ambulatoire est tendance et exige des innovations significatives dans le domaine de l'assurance-maladie. Helsana lance PRIMEO, la première assurance complémentaire privée pour les traitements ambulatoires. PRIMEO garantit, à un prix intéressant, le libre accès à des spécialistes dans des cliniques sélectionnées et dispose d'une vaste palette de prestations complémentaires. Les clients d'Helsana profiteront en outre en 2014 d'une forte réduction des primes sur toutes les assurances complémentaires d'hospitalisation.

Grâce aux progrès de la médecine ambulatoire, les hospitalisations stationnaires s'avèrent souvent inutiles. Les patients bénéficient de traitements de grande qualité et subissent des interventions mini-invasives. De nos jours, une hernie inguinale peut ainsi être traitée en ambulatoire. De telles innovations médicales influent sur notre système de santé, exigeant également des solutions innovantes de la part des assureurs-maladie. En sa qualité de premier prestataire, Helsana lance une assurance complémentaire privée pour la médecine ambulatoire, baptisée PRIMEO.

Aujourd'hui, il n'existe des assurances complémentaires privées que pour les hospitalisations stationnaires. Elles garantissent un accès privilégié à des spécialistes sélectionnés et répondent à un besoin de confort grandissant en chambre à un et deux lits. La médecine ambulatoire en clinique était jusqu'à présent uniquement couverte par l'assurance de base, avec quelques restrictions. Les prestations complémentaires ambulatoires n'étaient jusqu'à présent pas possibles. Avec PRIMEO, les assurés bénéficient désormais également d'une couverture privée pour la médecine ambulatoire. Ils peuvent s'adresser librement à des spécialistes pour des traitements ambulatoires dans des cliniques sélectionnées. Les prestations complémentaires sont uniquement prises en charge pour des partenaires contractuels sélectionnés d'Helsana. L'offre comprend des cliniques partenaires exclusives et de qualité.

PRIMEO offre un confort optimal pendant des traitements ambulatoires grâce à une prise de rendez-vous rapide chez le médecin, réduit les temps d'attente au maximum le jour du traitement et assure l'accès à des zones de repos privées après le traitement. L'assurance prend en charge une participation significative aux bilans de santé et, par rapport à l'assurance de base, offre une couverture étendue pour les moyens, appareils et les implants. Les innovations médicales et les traitements ambulatoires à l'étranger sont également couverts. En outre, PRIMEO prend en charge les nuitées à l'hôtel avant ou après le traitement ainsi que les frais de transport vers la clinique ambulatoire et assure les repas le jour du traitement. Les assurés bénéficient par ailleurs d'un libre accès à des hotlines payantes jusqu'à concurrence d'un montant maximal. PRIMEO offre un confort de première classe en ambulatoire.

Réduction durable des primes dans le domaine de l'assurance complémentaire En 2012 et 2013, Helsana a soulagé ses 950 000 clientes et clients au bénéfice d'une assurance complémentaire d'hospitalisation de quelque 60 millions de francs. Au lieu de facturer le plein tarif, l'entreprise a accordé un rabais de 5% à l'échelle nationale. Pour l'année prochaine, Helsana franchit une étape de plus en réduisant durablement, comme annoncé lors de la conférence de presse relative au bilan début février, les tarifs des assurances complémentaires d'hospitalisation pour début 2014. Les baisses de prix sont consécutives au financement des hôpitaux introduit en 2012.

L'année prochaine, les clientes et clients d'Helsana au bénéfice d'une assurance complémentaire d'hospitalisation seront soulagés de quelque 80 millions de francs. Helsana prévoit pour 2015 un statu quo au niveau des assurances complémentaires, poursuivant ainsi sa politique de primes durable.

Le Groupe Helsana

Le Groupe Helsana est le leader des assureurs-maladie et accidents en Suisse. Il épaula les particuliers et les entreprises en matière de santé et de prévoyance, ainsi qu'en cas de maladie et d'accident. Avec des recettes de primes de 5,7 milliards de francs, le Groupe Helsana occupe une position de tête sur le marché suisse de l'assurance. Présent sur l'ensemble du territoire pour l'assurance de base, l'assurance complémentaire et l'assurance-accidents, il emploie plus de 3000 collaborateurs. Le Groupe Helsana est une société anonyme non cotée en bourse, organisée sous forme de holding. Le Groupe Helsana comprend Helsana, Progrès, Sansan et Avanex (détails: www.helsana.ch).

Le Groupe Helsana protège près de 1,9 million de personnes en Suisse contre les conséquences financières de la maladie, de l'accident, de la maternité et de la vieillesse. En ce qui concerne les entreprises, où le Groupe Helsana n'agit que sous la seule marque Helsana, il assure près de 50 000 entreprises et associations (pour plus de 720 000 assurés) contre les conséquences économiques de l'incapacité de travail des employés par suite de maladie ou d'accident. Des prestations liées à la gestion de la santé en entreprise viennent compléter l'offre.

Ce communiqué de presse se trouve également dans le Coin médias sur www.helsana.ch/media.

Contact:

Service média d'Helsana
Téléphone +41 43 340 12 12
media.relations@helsana.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100741019> abgerufen werden.